

Pour diffusion immédiate

Financement des sorties éducatives
**LE REGROUPEMENT DE SCÈNES EN MUSÉES SALUE LES MESURES
GOUVERNEMENTALES MISES EN PLACE POUR SOUTENIR
LES SORTIES SCOLAIRES EN MILIEU CULTUREL**

Québec, le 22 août 2018 – À la suite des précisions apportées à l'application de la Loi sur l'instruction publique, le Regroupement de Scènes en Musées (RSEM) souhaite saluer les quatre mesures gouvernementales mises en place afin de soutenir l'accessibilité à la culture pour les élèves de la grande région de Québec.

« Les mesures d'aide financière ont été récemment vitaminées par le gouvernement et nous sommes persuadés qu'elles permettront d'offrir aux enseignants et à leurs élèves de nombreuses opportunités de sorties culturelles », explique Jean-Philippe Joubert, directeur général des Gros Becs et représentant du RSEM. Parmi celles-ci, mentionnons par exemple la nouvelle mesure *École inspirante* du ministère de l'Éducation qui allouera aux écoles un montant fixe par élève ou encore la mesure de concertation régionale en culture-éducation du ministère de la Culture qui offre de couvrir jusqu'à 75% des frais associés à une sortie culturelle.

Un accompagnement soutenu pour les enseignant(e)s et éducateurs(trices)

« Des sommes étant désormais disponibles pour les sorties scolaires, il nous importe d'en faciliter l'accès. Bien épaulés, les enseignants pourront ainsi donner un accès à la culture à leurs élèves. Écoles publiques, privées et services de garde... Nous leur proposons de les guider spécifiquement vers les mesures susceptibles de faciliter la mise en place de ces activités éducatives essentielles », poursuit M. Joubert.

Les enseignants peuvent dès maintenant consulter le site Internet du Regroupement de Scènes en Musées pour obtenir les informations pertinentes www.regroupementsem.org ou contacter directement chaque organisme pour obtenir le soutien nécessaire à leur réservation.

Liste des mesures gouvernementales

- 1) École inspirante : cette mesure de 27M\$ du MEES offre un montant par élève pour les activités et sorties éducatives (activité préparatoire, droits d'entrée et transport) ou pour compléter le financement du ministère de la Culture et des Communications.
- 2) Sorties scolaires en milieu culturel : cette mesure du MEES peut être utilisée pour défrayer le coût votre sortie (activité préparatoire, droits d'entrée et transport) ou pour compléter le financement du ministère la Culture et des Communications.

3) Mesure de concertation régionale en culture-éducation : la direction régionale du ministère de la Culture et des Communications soutient un maximum de 75% du coût des activités préparatoires, des droits d'entrée et du transport.

-> SOUTIEN SPÉCIAL

Pour les spectacles présentés à l'automne, l'Orchestre symphonique de Québec, Le Théâtre jeunesse Les Gros Becs ou La Rotonde garantiront le soutien financier en remboursant exceptionnellement la différence entre le soutien obtenu par le MCC et 65% du coût de la sortie afin d'assurer l'accessibilité des élèves aux arts de la scène.

4) Mesure d'aide au transport : les diffuseurs en arts de la scène remboursent jusqu'à 40% du coût du transport. (Orchestre symphonique de Québec, Théâtre jeunesse Les Gros Becs et La Rotonde, avec l'aide du Conseil des arts et des lettres du Québec).

-30-

Source :

Jean-Philippe Poulin
Théâtre jeunesse Les Gros Becs
communications@lesgrosbecs.qc.ca
418 522-7880

Relations de presse :

Paulette Dufour
Communications Paulette Dufour
pdufourcom@videotron.ca
418 525-5455